PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL SALLE DE LA MAIRIE SEANCE DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

20 H 00

Séance présidée par Mme Fabienne BUISSON 1ère adjointe maire intérim

Présents: BUISSON Fabienne, VURBIER Denis, BOUDET Patricia, PUGEAUT Angéline, FERRIER Antoine,

PIGNON Patrick, JOUSEAU Estelle, VARROT Luc

Absents(es) excusés(es): BORGES Valérie pouvoir à Patricia BOUDET

Absents(es): Néant

Secrétaire de séance : VARROT Luc

La séance est ouverte à 20 Heures – Le quorum est atteint

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal (réunion du 03 février 2023)- Vote du compte de gestion 2022- Vote du compte administratif 2022 - Affectation des résultats- Vote du taux des taxes - Vote des subventions aux associations - Vote du budget 2023 - Redevance d'occupation du domaine public RODP réseaux ORANGE 2023 - Redevance d'Occupation du domaine public RODP Enedis 2023 - SydesI: délibération approbation de la modification des statuts-Fondation du patrimoine (adhésion 2023) -Questions diverses.

L'assemblée délibérante observe une minute de silence en la mémoire de M. PUTIN Daniel décédé brutalement le 14 février 2023.

Procès verbal du 03/02/2023

L'assemblée délibérante approuve le procès-verbal par 09 voix (dont 1 pouvoir)

Vote du compte de gestion 2022:

Mme BUISSON Fabienne a exposé à l'assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice qui le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. L'assemblée délibérante approuve le compte de gestion par 09 voix (dont 1 pouvoir).

Vote du compte administratif 2022 :

Monsieur FERRIER Antoine présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2022 qui se clôture ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
295 238.04 €	608 423.79 €	208 031.46 €	218 364.04 €
Excédent : 313 185.75 €		Excédent : 10 332.58 €	
Excédent total : 323 518.33	3€		

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif 2022 par 09 voix pour (dont 1 pouvoir)

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante approuve l'affectation des résultats au budget 2023 par 9 voix pour (dont 1 pouvoir)

Vote des taux d'impositions 2023

Madame BUISSON rappelle à l'assemblée délibérante les taux de 2022 et donne des indications sur l'augmentation des bases. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de ne pas augmenter les taux en 2023 par 9 voix (dont 1 pouvoir) et fixe ceux-ci par 9 voix (dont 1 pouvoir) comme suit : taxe foncière sur le Bâti : 35.62 % taxe foncière sur le non bâti : 35.67 % taxe habitation résidence secondaire : 13.55 %.

Vote des subventions 2023

Madame BUISSON rappelle les subventions versées en 2022 et donne lecture de la demande de subvention du restaurant scolaire (association en difficulté). Après en avoir délibéré, l'assemblée fixe les subventions comme suit : (3 personnes sont sorties au moment du vote car concernées par le sujet)

- Sou des Ecoles : BOUDET Patricia + pouvoir de BORGES Valérie pour versement de 50 € VARROT Luc, BUISSON Fabienne, FERRIER Antoine, JOUSEAU Estelle, PIGNON Patrick et VURBIER Denis pour 0 € (PUGEAUT Angéline est sortie au moment du vote)
- Admr: 9 (dont 1 pouvoir) pour le versement de 200 €
- Bouilleur de cru: BOUDET Patricia + pouvoir de BORGES Valérie pour versement de 50 € 7 pour 0
- Foyer socio Educatif collège : 8 (dont 1 pouvoir) pour le versement de 185 € et VARROT Luc pour 0 €
- Association sportive du collège : 9 (dont 1 pouvoir) pour le versement de 50 €

- Comité d'animation : BOUDET Patricia + pouvoir de BORGES Valérie, PUGEAUT Angéline et JOUSEAU Estelle pour le versement de 50 € et 4 (dont 1 voix prépondérante) pour 0 € (VARROT Luc est sorti au moment du vote).
- Ecole de musique : BOUDET Patricia + pouvoir BORGES Valérie, JOUSEAU Estelle, VURBIER Denis et BUISSON Fabienne pour 50 € PUGEAUT Angéline, PIGNON Patrick, VARROT Luc et FERRIER Antoine pour 0€
- Restaurant scolaire Joudes Champagnat: 7 (dont 1 pouvoir) pour le versement de 3750 € (FERRIER Antoine et Angéline PUGEAUT sont sortis au moment du vote)

L'assemblée délibérante précise que les votes sont légitimés par l'association du restaurant scolaire en difficulté et que celle-ci représente une priorité pour la collectivité.

Mme BUISSON précise qu'il faudra avertir toutes les associations, qu'une demande écrite avec bilan de l'année soit envoyée à la mairie pour qu'une éventuelle subvention soit votée et versée.

Vote du budget 2023

Monsieur FERRIER Antoine présente dans le détail chapitre par chapitre le budget préparé en commission finances le 06 mars 2023 qui est équilibré en dépenses et recettes pour les deux sections comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
600 833.00 €	321 825.00 €	321 825.00 €	

L'assemblée délibérante :

Après en avoir délibéré, approuve le budget 2023 présenté, par 9 voix (dont 1 pouvoir)

Redevance d'occupation du domaine public (RODP TELECOM) 2023

L'assemblée délibérante fixe à l'aide les taux fournis par le sydesl, la redevance d'occupation du domaine public à 1491 € pour les opérateurs de télécommunication (la recette perçue sera inscrite au compte 70323 et été informé que la commune reversera au SYDESL au titre de l'année 2023 la somme de 1354 € équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2022.

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (enedis)

L'assemblée délibérante approuve par 9 voix (dont 1 pouvoir) la redevance d'un montant de 234.23 € et charge Mme BUISSON Fabienne maire intérim d'émettre le titre de ce montant.

Approbation de la modification des statuts du SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire)

Mme BUISSON Fabienne, explique à l'assemblée que la modification des statuts a pour objet d'autoriser le sydesl à se doter de nouvelles compétences au service des ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres et le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement.

L'assemblée, après en avoir délibéré approuve par 9 voix (dont 1 pouvoir) la modification des statuts du sydesl

Adhésion fondation du patrimoine 2023

L'assemblée délibérante décide par 9 voix (dont 1 pouvoir) d'adhérer en 2023 à la fondation du patrimoine pour un montant de 100 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place du bureau concernant les scrutins de l'élection complémentaire municipale du 16 et 23 avril (fermeture du bureau à 18 heures)

Dimanche 16 avril 2023:

8 h - 12 h: BUISSON Fabienne - VURBIER Denis - JOUSEAU Estelle

12 h -15 h : BUISSON Fabienne – FERRIER Antoine – BOUDET Patricia – PIGNON Patrick

15 h - 18 h : BUISSON Fabienne – PUGEAUT Angéline – BORGES Valérie – VARROT Luc

Dimanche 23 avril 2023:

8 h – 12 h: BUISSON Fabienne - VURBIER Denis – JOUSEAU Estelle

12 h -15 h : BUISSON Fabienne – FERRIER Antoine – BOUDET Patricia – PIGNON Patrick 15 h -18 h : BUISSON Fabienne – PUGEAUT Angéline – BORGES Valérie – VARROT Luc

- Eté informé d'une réunion prévue le 11 avril 2023 avec l'agence technique départementale (MME Elodie LOUPIAS) concernant le lancement de la 2 ème tranche des travaux de l'église.

- Pris connaissance:

- > de l'élagage des platanes au bourg pour un montant de 510 € TTC
- du rapport d'activité 2022 des pompiers
- d'un communiqué du sivom concernant l'incendie de l'usine ECOCEA
- de la carte d'état de la voirie de notre commune suite à un audit réalisé par le biais de Bresse Louhannaise intercom?
- D'un courrier d'invitation à une réunion agricole (discuter de l'enjeu agricole sur le territoire).
- Du devis ONF d'un montant de 880 € HT concernant les travaux de dégagement manuel de la plantation et application de répulsif sur la parcelle 28u.
- D'une plaquette sur la commune de Champagnat éditée par l'office du tourisme de Cuiseaux
- ➤ Du devis émanant du sydesl d'un montant de 468.50 € pour la modification des horaires de coupures de l'éclairage public.
- ➤ De l'invitation de l'Ehpad château des Crozes pour une réunion de conseil de la vie sociale le lundi 24 avril 2023 à 15 heures.
- D'une lettre de remerciements émanant de Mme BERNOT et de ses enfants concernant ses 100 ans.
- D'une lettre émanant de Mme BALLIOT nous indiquant le départ de M. QUILEZ
- D'une invitation à l'inauguration de la salle d'exposition Armand pelletier (musée des sourds) le 06 mai à 11 h 14 rue Edgar Guigot à Louhans
- D'un devis pour l'achat de rideaux à l'école
- D'un problème d'accès concernant un chemin situé au « Suchet » (un administré souhaite le condamner)

- Mme BUISSON Fabienne explique au conseil municipal, que M. RODOT Christophe souhaite posséder un jeu de clé de l'église afin d'éviter de venir à chaque fois en mairie lorsqu'il y a un décès pour sonner le glas. Mme BUISSON Fabienne demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande. Après en avoir délibéré et avoir évoqué qu'un jeu de clés était déjà chez M. et Mme BADET Roland et qu'il n'y avait pas des décès tous les jours fort heureusement, décide par 9 voix (dont 1 pouvoir) de ne pas donner de jeu de clés à M. RODOT Christophe.
- M. VARROT Luc évoque un problème de place au sein du local du comité d'animation au stade et demande la possibilité de mettre à disposition le vestiaire. (Une décision sera prise par délibération ultérieurement)
- L'assemblée décide de demander un devis concernant la réparation du mur de Vaux.
- Pris acte que la commission chemins examinera les fossés à créer pour cette année.
- Noté que les ainés seraient au nombres de 65 + 7 président(es) d'association. Le menu est confectionné par le Bistrot gourmand de Cuiseaux pour un montant de 24.00 €
- Entendu compte rendu du conseil d'école du 02 mars et pris note de l'effectif au nombre de 60 enfants prévus pour la rentrée de 2023-2024.
- Fixe la cérémonie du 08 mai à 10 h 30 au monument aux morts.

Séance close à 0 h 39

Le secrétaire de séance, VARROT Luc

La première adjointe, BUISSON Fabienne Maire intérim